commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-225

ARRÊTE MUNICIPAL D'EXHUMATION

Le Maire d'Illiers-Combray,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2213-40 et R.2223-20
Vu le règlement du Cimetière,
Vu l'arrêté n°2020-91b en date du 29 mai 2021 du Maire portant délégation de fonction et signature à Madame Marie-Claude FRANÇOIS 1ère adjointe aux Maires délégués à la voirie, du stationnement et de l'occupation du domaine public,
Considérant que pour la gestion et l'organisation des places dans le Cimetière;
Considérant que pour la réalisation des exhumations des concessions échues dans le Cimetière d'Illiers-Combray, il y a lieu d'autoriser les travaux par l'entreprise de Pompes Funèbres
Perche du 12 novembre au 15 novembre 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise de Pompes Funèbres Perche est autorisée à réaliser l' exhumation du corps de la concession échue qui à été reprise par la ville :
- Carré E, 3eme Rang;,fosse n°15, concession n°128, ou se trouve le corps de:
-M GRENECHE Louis décédé en 1885

ARTICLE 2 : Les travaux d'exhumation des concessions auront lieu entre le 12 et 15 novembre 2024.

ARTICLE 3: Les restes mortels seront recueillis et déposés avec toute la décence convenable dans l'ossuaire affecté à cet effet.

ARTICLE 4: La directrice Générale des services de la commune et le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du present arrêté qui sera affiché et publié:

-Monsieur le Préfet d'Eure et Loir
-Monsieur le Maire d'Illiers-Combray
-Monsieur le gérant des Pompes Funèbres Perche

Fait à Illiers-Combray le 12 novembre 2024
Marie-Claude FRANÇOIS
1ère Adjointe au Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20241112-AR-2024-225-AR
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024